

2018_05_05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AGEL**

Séance du 28 MAI 2018

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mai à 18 heures, le conseil municipal d'Agel régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr René CAUQUIL Maire d'Agel.

Présents : BESSE Jean-Marie, CABROL Patrick, CAUQUIL René, CECCONI Claude, LANET marie, PEDROLA Roselyne, RICHARDS Mark, RICOME Jean-Luc, TARBOURIECH Jean, URGELL Raphaël, VERDIER Jean-Paul.

Absent :

Excusée :

Mr TARBOURIECH Jean a été nommé secrétaire de la séance.

Objet : COURT DE TENNIS / REVISION DU REGLEMENT.

Monsieur le maire propose de réviser le règlement du court de tennis de la commune, Il propose à l'assemblée de modifier le règlement sur les points suivants :

- Les tarifs des différents abonnements.
- La période de validité des abonnements annuels.
- La création d'une caution pour les abonnements à la semaine.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents :

- **MODIFIE** le règlement sur les points suivants :
 - ✓ Supprime la cotisation annuelle « résident personne seul 10 € ».
 - ✓ Passe à une cotisation annuelle « résident » au tarif unique de 20 €.
 - ✓ Conserve la cotisation annuelle « hébergeur 30 € ».
 - ✓ Fixe la période de validité de la carte annuelle du 01 juillet au 30 juin.
 - ✓ Crée une caution d'un montant de 50 € pour la carte à la semaine.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

The image shows a blue official stamp of the Municipality of Agel, Hérault. The stamp is hexagonal with a central emblem and the text 'MAIRIE de AGEL' at the top and 'HERAULT' at the bottom. A large, dark ink signature is written over the stamp.